

Délibération n°2023-02-04abis**Annule et remplace n°2023-02-04a****Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.2****DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Concours, participations, subventions 2023**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	62
Pouvoirs	17
Votants	79

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 29 mars 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Christophe Tur est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Pierre Coutaud	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Badia Maryse	à	Gilles Barbe	Parrain Céline	à	Jean-Marc Sauviat
Beaumont Didier	à	Franck Rebuzzi	Pelat Philippe	à	Michèle Valibus
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Tony Cornelissen	Ratelade François	à	Marilou Padilla-Ratelade
Delbègue Jean-Pierre	à	Barbara Vimont	Ribeiro Sophie	à	Mady Junisson
Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère	Saugeras Jean-Pierre	à	Philippe Brugère
Gantheil Robert	à	Stéphanie Gautier	Magrit Gilles	à	Jean-Marc Michelon
Granet Henri	à	Marc Bujon			

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Bézanger Joël ; Bodin Jean-Marc ; Bredèche Robert (représenté) ; Brindel Stéphane (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jabiol Monique (représentée) ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Pannetier Martine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté).

a) Les concours, subventions et participations au titre de l'année 2023 sont les suivants :

Compte 6281 : Concours divers

Organisme	Montant
Initiative Creuse	997,70 €
ADM 19	3 017,78 €
Anvec	300,00 €
VVF	100,00 €
Fibois	1 100,00 €
Achat public Responsable (3AR)	1 100,00 €
MANACOM	500,00 €
Association des Aérodomes Français	500,00 €
Association Gorges de Haute Dordogne	500,00 €
Association AILE	500,00 €
Association Coup de Main	500,00 €
TOTAL	9 115,48 €

Compte 65548 : Participations aux organismes de regroupement

Organisme	Montant
Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour	79 612,61 €
Syndicat de Méouze	43 595,00 €
Syndicat mixte du PNR	23 191,00 €
SYMA 89	74 191,89 €
Syndicat mixte DORSAL	2 165,00 €
Agence d'attractivité de la Creuse	1 200,00 €
TOTAL	223 955,50 €

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Station Sport Nature Haute Corrèze Kayak Club (Ussel)	25 000,00 €
Le Tour du Limousin	10 000,00 €
La Dordogne de Villages en Barrages	7 000,00 €
Well' Com Organisation	6 000,00 €
Centre d'Art Contemporain de Meymac	4 000,00 €
Les Gabares de Haute-Dordogne	4 000,00 €
Zikonte	100,00 €
Association Le Bac des Cars	4 000,00 €
Fondation Marius Vazeilles	9 000,00 €
Rencontres Artistiques et Poétiques	300,00 €
Foyer rural et École de la Bourrée de Davignac - Acteurs Juniors	500,00 €
RGN La Luzège	2 500,00 €
Améli	2 000,00 €
Silva	1 500,00 €
Association du personnel de Haute-Corrèze Communauté	6 000,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Eygurande	1 000,00 €
Association Les Tamaris	800,00 €
Les P'tits Bouts LAEP	3 387,00 €
MAM STRAM GRAM 19	500,00 €

Délibération n°2023-02-04abis



Envoyé en préfecture le 26/04/2023

Reçu en préfecture le 26/04/2023

Publié le



ID : 019-200066744-20230406-20230204ABIS-DE

Les P'tites crapouilles	500,00 €
Radio Vassivière	2 000,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie de Bugeat	723,06 €
Instance Coordination de l'Autonomie des Gorges de Haute-Dordogne	11 988,00 €
Association « Coup de Main » (Sarroux-Saint-Julien)	3 300,00 €
Association « Aile » (Ussel)	3 300,00 €
Association « Gorges de Haute Dordogne » (Neuvic)	3 300,00 €
CPTS Haute-Corrèze Ventadour	4 000,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie du Canton de Bort	11 915,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie d'Eygurande	5 306,00 €
Instance Coordination de l'Autonomie de Sornac	4 568,00 €
TOTAL	138 487,06 €

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
GRAPE	500,00 €
Office de commerce et d'artisanat de Haute-Corrèze	20 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	20 500,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	79
Pour	79
Contre	0
Abstention	0

- b) Pour l'association suivante : *École intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze* ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Mady Junisson et Michèle Valibus ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Ecole intercommunale de musique et de danse de Haute-Corrèze	159 460,00 €
TOTAL	159 460,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;

Délibération n°2023-02-04abis



- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

- c) Pour l'association suivante : *Mission locale d'Ussel* ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Stéphanie Gautier et Christophe Arfeuillère ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Mission Locale d'Ussel – Action Mobilité	700,00 €
TOTAL	700.00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

- d) Pour l'association suivante : *Radio Bort Artense* ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Pierre Chevalier et Éric Ziolo ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Radio Bort Artense	22 982,40 €
TOTAL	22 982.40 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;

Délibération n°2023-02-04abis



Envoyé en préfecture le 26/04/2023
 Reçu en préfecture le 26/04/2023
 Publié le
 ID : 019-200066744-20230406-20230204ABIS-DE

- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

- e) Pour l'association suivante : *Sculpturama* ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Stéphanie Gautier ne prend part ni au débat, ni au vote.

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

Organisme	Montant
Sculpturama	3 000,00 €
TOTAL	3 000.00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

- f) Pour l'association suivante : *HAUTE-CORREZE ECO* ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013, relative à la transparence de la vie publique, Christophe Arfeuillère, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Tony Cornelissen, Christophe Tur et Éric Ziolo ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Compte 6574 : Subventions aux organismes de droit privé

ENVELOPPE RIAC	
Organisme	Montant
Club Entreprise Haute-Corrèze Eco	5 000,00 €
TOTAL ENVELOPPE RIAC	5 000,00 €

Délibération n°2023-02-04abis

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les concours, subventions et participations comme indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	69
Pour	69
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 6 avril 2023

Le président,
Pierre Chevalier

